



assonance

Ce qui résonne en vous !

## BILAN DE COMPÉTENCES

**DECLIC12H**

PROGRAMME DE FORMATION



## PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du bilan de compétences. Il n'y a pas de prérequis pour bénéficier de la formation mais un projet en tête précis. Des entrées et sorties permanentes ont lieu tout au long de l'année.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

1. Avoir clarifié son projet (métier / poste / environnement)
2. Avoir identifié ses compétences clés et atouts en lien avec ce projet.
3. Avoir repéré les écarts éventuels (compétences à développer, contraintes, obstacles)
4. Avoir validé la faisabilité du projet (marché, opportunités, conditions de réussite)
5. Disposer d'un plan d'action concret (étapes, délais, appuis, formations éventuelles)

## DÉROULÉ DE LA FORMATION

### AVANT LA FORMATION



Un entretien personnalisé gratuit d'1 heure avec consultant dédié est proposé afin d'identifier vos attentes, votre projet déjà en tête, vos motivations et vous présenter la méthodologie du bilan de compétences.



### PENDANT LA FORMATION

#### 1. LA PHASE PRÉLIMINAIRE

**Objectifs :** confirmer l'engagement dans la démarche et préciser le projet ciblé.

- Retour sur le parcours professionnel et personnel.
- Clarification du projet déjà en tête (poste, métier, type de structure, mobilité interne / externe).
- Analyse de la situation actuelle (poste occupé, contexte, contraintes, niveau d'énergie).
- Définition des objectifs personnalisés du bilan en lien avec le projet.

**Durée totale de la phase préliminaire : 2h en face à face**

## 2. LA PHASE D'INVESTIGATION

**Objectifs :** analyser le profil du bénéficiaire et confronter le projet à la réalité.



### Analyse du profil et des compétences :

- Faire le point sur le parcours : prendre en compte le passé pour mieux se projeter vers l'avenir.
- Dresser un état des lieux objectif de la situation : prise de recul sur ce qui fonctionne / ne fonctionne plus.



### Mieux se connaître :

- identifier ce qui anime ;
- repérer les atouts et les points de vigilance ;
- Faire le point sur la personnalité
- Identifier ses compétences : faire émerger les compétences clés mobilisables dans le projet ciblé.



### Confrontation du projet à la réalité :

- Analyse des exigences du projet (missions, compétences attendues, conditions d'exercice).
- Point sur le marché de l'emploi ciblé (tendances, opportunités, freins).
- Préparation d'enquêtes métiers ou échanges terrain pour confirmer le projet.
- Repérage des besoins en formation ou montée en compétences si nécessaire.

**Durée phase d'investigation : environ 8 h en face à face (réparties en plusieurs séances)**

## 3. LA PHASE DE CONCLUSION



**Objectifs :** valider le projet et construire le plan d'action.

- Reprendre tous les éléments travaillés et confirmer le métier
- Ajuster le projet si besoin (périmètre, environnement, étapes intermédiaires).

Dessiner un plan d'action réaliste :

- actions à court terme,
- actions à moyen terme,
- appuis et ressources (réseau, organismes, formations, dispositifs).

Élaborer et remettre la synthèse réglementaire incluse, claire et opérationnelle

**Durée phase conclusion : 2h en face à face**

**Total du bilan de compétences : 12h + travail personnel entre les séances (réflexions, lectures, enquêtes terrain) selon les besoins.**

## APRÈS LA FORMATION

Un rendez-vous de suivi téléphonique est proposé afin de faire un point sur la situation post bilan de compétences, les actions mises en œuvre et les éventuels ajustements

### Méthodologie :

- Alternance d'entretiens individuels et des exercices hors séances
- Tests en ligne
- Consultant dédié tout au long du bilan de compétences
- 100% individuel et accompagnement sur mesure

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Remise de la synthèse et du certificat de réalisation lors de la dernière séance
- Point régulier à chaque début et fin de séance
- Questionnaire de satisfaction à l'issue du bilan de compétences
- Suivi à 6 mois

## NOS INTERVENANTS

Tous les consultants sont des professionnels de l'accompagnement (psychologue du travail, coach, formateur, RH) et sont formés à la méthodologie du cabinet.

## TARIF DE LA FORMATION

1370 € net de taxes dont (reste à charge : 150 €)

\*Exonération demandeur d'emploi

# Les conditions d'accueil et d'accès pour le public en situation de handicap

Nos établissements sont conformes à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : places de parking, ascenseur, rampes d'accès.

En cas de situation de handicap nécessitant des aménagements, vous pouvez prendre contact avec notre référente handicap :

**Anne DEGROOTE**

Tél : 06.15.08.54.01

par mail : [anne.degroote@assonance-conseil.fr](mailto:anne.degroote@assonance-conseil.fr)

## FINANCEMENT

- Plan de développement des compétences : Bilan financé par l'employeur
- Financement personnel : Nous proposons des modalités de financement adaptées à votre budget
- France Travail : Le bilan de compétences est financé par le CPF et éventuellement AIF
- CPF : Financement avec votre compte CPF. Un reste à charge de 150€ vous sera demandé lors de la validation du dossier pour les salariés, indépendants. (des abondements possibles en fonction des situations)
  - Exonération demandeur d'emploi

# COMMENT S'INSCRIRE À LA FORMATION ?

Avant toute inscription, nous vous invitons à prendre contact avec le cabinet dans le cadre d'un entretien personnalisé

1.

Aller sur le site ou l'appli [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr). Se connecter via FranceConnect+ (Identité Numérique La Poste ou France identité).



2.

Choisissez le **format de votre choix** (présentiel ou distanciel) et **le lieu**

3.

Cliquez sur « **demandeur un devis** »

4.

Remplissez les champs demandés

5.

Validez la demande : le dossier part à l'organisme de formation

6.

Dans un **délai de 48h**, votre dossier sera validé par le cabinet.

7.

Cochez l'acceptation de mobilisation des droits et valider définitivement l'inscription dans le délai indiqué ( 4 jours ouvrés).  
**(reste à charge de 150 euros sauf demandeur d'emploi)**

# REJOIGNEZ-NOUS !



Assonance Conseil



[www.assonance-conseil.fr](http://www.assonance-conseil.fr)

**Anne DEGROOTE**  
**[anne.degroote@assonance-conseil.fr](mailto:anne.degroote@assonance-conseil.fr)**  
**06.15.08.54.01**  
**117 route de Borre 59190 Hazebrouck**

Éligible au CPF

